



1. Propositions pour l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2015
2. Présentation des demandes de subvention des associations et organismes divers
3. Retrait de la communauté de communes de Lacq-Orthez du SIETOM de Chalosse
4. Présentation de l'organigramme et du fonctionnement du service espaces verts à compter du 1^{er} janvier 2015
5. Autorisation donnée au Président de signer trois marchés (appels d'offres ouverts)
6. Autorisation donnée au Président de signer un avenant
7. Information au Bureau concernant l'attribution de sept marchés (procédures adaptées)

En l'absence de M. CASSIAU-HAURIE, excusé, M. Patrice LAURENT préside la séance.

1. PROPOSITIONS POUR L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le bureau prend acte des propositions qui lui sont présentées et qui seront débattues lors du séminaire budgétaire du samedi 17 janvier 2015.

2. PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Le diaporama, qui contient l'intégralité des demandes de subvention effectuées à ce jour pour l'année 2015, d'une part par les associations déjà subventionnées par la CCLO, d'autre part par les associations non subventionnées à ce jour par la collectivité, est présenté aux membres du bureau. Les tableaux présentés contiennent aussi les propositions effectuées par les vice-présidents concernés.

Il est à noter que ces tableaux diffèrent quelque peu de ceux présentés en commission administration générale du 4 décembre dernier, de nouvelles demandes ayant été formulées depuis lors.

Le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention aux olympiades de la chimie, au réseau Adour entreprendre ainsi qu'à l'ADIE. Concernant les demandes nouvelles, le bureau émet un avis défavorable à l'attribution de subventions pour le centre d'art Image/Imatge, Infodroits, Orthez Mourenx natation, Orthez handball club, Hegalaldia, Ecurie Orthez Béarn, le conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine et Anim'oc. Enfin, sursis à statuer pour l'harmonie municipale concernant la manifestation Saxopen à Strasbourg. L'ensemble des demandes de subvention sera aussi débattu lors du séminaire budgétaire.

3. RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ DU SIETOM DE CHALOSSE

En 2013, lors de la réflexion sur la fusion de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec celle du canton d'Orthez, l'ancien maire de la commune de Bellocq avait émis le souhait de conserver la gestion des déchets de sa commune avec le SIETOM de Chalosse. Pour des raisons historiques (commune fondatrice du SIETOM) et sans objection de la part des autres élus, sa demande avait été validée.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est donc substituée à la commune et siège au sein du SIETOM. Néanmoins, pour des raisons de proximité, les Bellocquais utilisent la déchetterie de Ramous avec une convention qui valide cette mise à disposition.

Lors du conseil syndical du SIETOM d'octobre 2014, Madame le Maire de Bellocq a découvert que le mode de collecte des déchets allait changer dès le 1^{er} mars 2015 sur le territoire du syndicat : les ordures ménagères des habitants du centre bourg ne seront plus collectées en porte à porte mais en apport volontaire. Souhaitant anticiper l'incompréhension des habitants sur ce changement de mode de collecte, qui va dans le sens contraire de l'harmonisation sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, Madame le Maire a souhaité rencontrer le SIETOM de Chalosse afin de discuter des modalités techniques et surtout financières de l'éventuel retrait de la communauté de communes de Lacq-Orthez du SIETOM. Cette rencontre a eu lieu le 5 décembre 2014.

Un accord de principe a été donné aux propositions qui ont été faites à cette occasion. Après transmission des éléments financiers par le SIETOM de Chalosse et validation de ceux-ci par la communauté de communes de Lacq-Orthez, le SIETOM et la communauté de communes de Lacq-Orthez prendront des délibérations validant les modalités techniques et financières du retrait de la communauté de communes du SIETOM à compter du 1^{er} avril 2015.

Le bureau émet un avis favorable à la proposition de retrait de la CCLO du SIETOM de Chalosse.

4. PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ESPACES VERTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Le bureau émet un avis favorable à cette nouvelle organisation.

5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES CI-APRES :

- Appel d'offres ouvert : entretien des espaces verts sur le territoire ouest de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Appel d'offres ouvert : fourniture de carburants pour la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Appel d'offres ouvert : réalisation d'études en vue de l'élaboration de trois procédures de planification : transformation de POS en PLU (révision de POS et élaboration de PLU)

Le bureau décide d'autoriser son Président à signer ces trois marchés avec les différents attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 17 décembre 2014 et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT :

- Réalisation d'études nécessaires à l'élaboration de plusieurs plans locaux d'urbanisme pour la communauté de communes de Lacq et à la révision d'une carte communale – avenant n° 1

Le bureau décide d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 à ce marché et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des sept marchés suivants : équipement du hall d'accueil de l'école de musique à Orthez ; mission pour la réalisation de diagnostics agricoles communaux dans le cadre de huit plans locaux d'urbanisme ; mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création par la communauté de communes de Lacq-Orthez d'une zone d'activités sur la commune d'Os-Marsillon ; enfouissement du réseau éclairage public rue principale à Lagor ; enfouissement du réseau éclairage public dans le bourg de Sarpourenx ; enfouissement du réseau éclairage public à Tarsacq ; location d'un bâtiment modulaire par la communauté de communes de Lacq-Orthez pendant les travaux de la crèche d'Orthez.
